



Négociation Annuelle Obligatoire 2017

*Directeur Exécutif : Christophe RABATEL
DRH France : Sophie POSTIC*

Copie :

**Cédric LODA Relations Sociales, Carrefour Proximité France SAS.
Carole DESIANO, Secrétaire Fédéral FGTA-FO.**

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint le cahier des revendications que nous entendons soutenir au nom de notre Organisation Syndicale FORCE OUVRIERE, d'après le calendrier pré établi à ce sujet.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Selon la circulaire de la Direction des Relations du travail du 25 octobre 1983 qui précise :

« Il convient d'insister sur le fait que la négociation doit être réelle et non pas formelle, ce qui implique notamment que l'ordre du jour et les revendications déposés par les organisations syndicales devront être discutées de façon approfondie. »

Dans l'attente de la tenue des prochaines réunions, je vous prie de croire, au nom de notre Organisation Syndicale en l'assurance de notre plus parfaite considération.

Pour, et au nom de notre organisation FORCE OUVRIERE,

Cyril BOULAY
DSC FORCE OUVRIERE
Frédéric CATTEAU
DSN FORCE OUVRIERE

Cahier des Revendications

SALAIRE :

- **Augmentation générale collective significative des salaires en une seule fois, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2017, cette augmentation devra prendre en compte les données publiées par l'INSEE du 3 janvier 2017 qui indique une augmentation des prix à la consommation sur l'année 2016 à 0,6%, d'ailleurs celle-ci prévoit une progression à 1% pour l'année 2017.**

REVENDEICATIONS COLLECTIVES/ VOLET SOCIAL :

- Augmentation de la valeur faciale du Ticket Restaurant, à hauteur de 10€50 et attribution des TR en cas de jours de récupération et augmentation de la part employeur.
- Paiement des compteurs d'heures des Agents de Maîtrise et possibilité de se les faire payer au choix du collaborateur.
- Majoration des jours fériés à 200%.
- Possibilité de solder tout le long de l'année les compteurs de repos compensateur.
- Augmentation de la prime de remplacements, faire rentrer dans le process les bouchers qui remplacent parfois les responsables de magasins.
- Amélioration du dispositif du Compte Epargne Temps.
- Revalorisation significative du budget des activités sociales et culturelles (1% de la Masse Salariale Brute).
- Augmentation du barème de remboursement des frais kilométriques à hauteur de 0€60 du kilomètre, le pallier sera fixé à 200 kilomètres aller/retour.
- Elargissement du ticket CESU pour les Cadres, les Agents de Maîtrise et les salariés.
- Instauration d'un congé dès 5 ans d'ancienneté.
- Création d'une prime supplémentaire dite « Spécifique Carrefour Proximité France », les critères resteront à définir dans le cadre d'ouverture à négociations.
- Augmentation du plafond « CARTE PASS » à 10 000€ en incluant « Rue du Commerce »
- Maintenir l'avantage des 10% « CARTE PASS » aux salariés partant en retraite pour une période de deux ans.
- Prise en charge du forfait téléphonique personnel de chaque salarié par l'entreprise, le plafond sera fixé à 50 Euros par mois.
- Augmenter la prime d'assiduité => cible 3 jours.
- Mise en place d'une Indemnité Spécifique Carrefour Proximité France contractuelle de départ à la retraite.
- Ouverture de négociations sur l'harmonisation des classifications au sein de Carrefour Proximité France.
- Dotation par l'entreprise d'une aide au soutien scolaire pour les salariés en faisant la demande avec justificatif.
- Dotation par l'entreprise d'une aide au frais de crèche et de garde d'enfants (avec justificatif).

ORGANISATION DU TRAVAIL :

- Augmentation des jours d'absences pour enfants malades.
- Augmentation des jours pour « évènement familial » (naissance, décès... etc...)
- « Fond de Solidarité » le budget alloué sera doublé afin de répondre à notre nouvelle entité.
- Ouverture de négociations sur la réinsertion des salariés déclarés inaptes à leur poste de travail.
- Mise en place d'un CHSCT national.
- Mise en place de pointeuse par établissement/magasin afin d'éviter toutes dérives et infractions au code du travail.
- Politique véhicule équitable = véhicule de fonction pour tous les ayants droits.
- Harmonisation des droits pour les fonctions de CDS et Conseillers de Franchise.

TEMPS PARTIEL :

- Négociations du paiement des heures complémentaires au même taux que les heures supplémentaires dès la 1ere heure effectuée pour tous les salariés à temps partiels.

COUVERTURE SOCIALE :

- Prise en charge par l'entreprise de la journée de solidarité.

ENCADREMENT :

- Mise en place d'une prime de 100€/semaine pour les cadres lors de l'absence du binôme.

*Fin des présentes revendications 2017,
Vous en souhaitant bonne réception.*

Cyril BOULAY
DSC FORCE OUVRIERE
Frédéric CATTEAU
DSN FORCE OUVRIERE